

Groupe de Travail - Direction et Fonctionnement de l'Ecole

Jeudi 26 mai



Former, déformer, reformer ? Le SNUipp-FSU 06 vous informe !

Un GT direction s'est réuni pour faire le point sur le dossier de la formation initiale et continue. Après le départ à la retraite de M. Coppin, c'est M. Berriaux, IEN de Grasse, qui est chargé de son animation. Le SNUipp-FSU a renouvelé nombre de revendications, pour certaines portées depuis plusieurs années. Dans le dialogue social sur la direction d'école, nous avons redit notre insatisfaction car de nombreuses revendications, pourtant antérieurement validées par l'IA, n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Nous avons donc à nouveau dénoncé le pilotage du dossier de la direction :

- Quid des remontées des discussions menées en GT auprès de l'IA (la séance de janvier n'a fait l'objet d'aucun relevé de conclusions officiel, ce qui explique sans doute qu'aucune de nos propositions en matière de simplification administrative n'a été prise en compte à ce jour, [lire ici le compte-rendu du SNUipp-FSU](#)) ?
- Quid des instructions données aux services et aux IEN quand des décisions sont a priori actées par l'IA ?

Ces insuffisances récurrentes empêchent les collègues directeurs/trices de bénéficier de certaines améliorations de leurs conditions de travail à l'échelle départementale. Nous avons réclamé un GT de synthèse, en présence de la SG de l'IA, pour enfin sortir de l'impasse.

Dans l'attente, le SNUipp-FSU a pour la énième fois remis l'ouvrage sur le métier en remettant sur la table à la fois des revendications validées par l'IA mais toujours pas mises en œuvre et d'autres refusées ou ignorées mais qu'il nous semble impératif de prendre en compte.

Acquis validés mais toujours pas mis en œuvre en matière de formation des directeurs/trices

1. Remplacement de tous les collègues à temps plein, y compris ceux exerçant déjà en intérim (maintien de l'exercice concret de la décharge de direction sur l'école)
2. Formation exclusivement en présentiel pour la formation initiale et exclusivement sur le temps de travail pour la formation continue et la préparation à l'entretien [réponse de l'IA en séance : Accord sur le premier point, cf. canevas de formation – acquis important du SNUipp]
3. Canevas de formation initiale présenté en amont et discuté en GT [canevas de formation remis en séance, cf. PJ : la journée de formation avec la collectivité territoriale et la séance TICE sont différées après la rentrée]
4. Relevé de conclusions de la formation initiale, nourri par les remontées des collègues, à présenter et à discuter en GT
5. Trois jours en fin d'année scolaire à consacrer aux échanges de pratiques [pas mis en œuvre en 2015.2016, vigilance exercée pour 2016/2017]
6. Evaluation de la formation initiale en deux temps : après le module de trois semaines avant la prise de poste et à l'issue des cinq semaines de formation [réponse IA en séance : le bilan devrait être envoyé aux organisations syndicales ; les rencontres entre pairs sont à favoriser, des outils de prise de fonction (lettres types) pourraient être proposés, des études de cas plus souvent proposées]
7. Etendre le panel des formateurs au-delà du cercle des IEN

Revendications renouvelées par le SNUipp-FSU 06

1. Questionnaire diffusé en amont de la formation initiale pour relever les typologies d'écoles et adapter la formation aux besoins réels [Dispositif IA proposé en séance : relevé des profils de postes en ouverture du module de formation initiale pour une meilleure prise en compte des besoins]
2. Formation initiale des collègues nommés en intérim (1 journée de formation aux outils de gestion numérique à la rentrée puis au moins une semaine filée – 2 x 2 jours)
3. Formation des tuteurs avant l'exercice du tutorat [Réponse IA en séance : 6 h y seront consacrées en septembre 2016]
4. Formation en présentiel au TBE (directeurs/trices mais aussi adjoint-es)
5. Formation en présentiel à Estérel, nouvel intranet mis en service sans information préalable



Du point de la simplification administrative, nous avons rappelé les points soulevés par le SNUipp-FSU 06, en attente de mise en œuvre

1. Mise à disposition (sur le TBE ?) d'un calendrier départemental des tâches et des échéances
2. Hiérarchisation des informations dans la lettre hebdomadaire ([voir ici les propositions détaillées](#))
3. Mise en œuvre de l'expertise juridique, conformément au protocole national de simplification administrative : diffusion d'un index thématique de sujets/problématiques renvoyant à des personnes ressources des services de la DSDEN
4. Diffusion de documents PDF avec des liens actifs
5. Amélioration des outils de recherche de l'information officielle (plusieurs omissions relevées dans le moteur de recherche d'Estérel)
6. Amélioration du module enseignant du TBE permettant pour les écoles qui le souhaitent une gestion collective des remontées statistiques
7. Audit départemental de l'équipement informatique des directions (devait être mis en œuvre par les MAI en automne 2015)
8. Réalisation et diffusion d'un document synthétique d'information sur les responsabilités exercées sur les temps scolaires déconcentrés
9. Accès au TBE avec identifiant école ou au moins 2^e accès personnel (pour faciliter les situations d'intérim)
10. Suppression de toute communication horizontale directe des collèges et/ou des services du rectorat vers les écoles ; les informations destinées aux familles doivent être diffusées via le site de l'IA 06 et/ou du rectorat ; les informations institutionnelles doivent passer par la lettre hebdomadaire de l'IA
11. Rejet des requêtes des collèges employeurs sollicitant des relevés mensuels des absences des personnels CUI (y compris si l'état est néant) ; la confiance par défaut doit prévaloir et seules les absences doivent être signalées, en priorité par l'agent lui-même.
12. Les réunions hors temps scolaire avec les IEN doivent ouvrir droit à récupération.

13. Droit à tuilage (au moins une journée d'absence pour les personnels nouvellement nommés et les sortant-es) et/ou journée banalisée dans le module de trois semaines de formation en amont de la prise de poste
14. Abandon du recensement collectif des grévistes à la charge des directeurs/trices

Des revendications détaillées et précises pour laquelle nous exigeons un retour officiel et une mise en œuvre dans les meilleurs délais.

